

tiennes de la Miséricorde. Deux faits principaux signalent cette belle cause à l'attention de tous. La première est la rapidité, vraiment inouïe dans les annales de la Sacré Congrégation des Rites, avec laquelle elle a marché. Mgr Legoux, vice-postulateur de cette cause, la commença en 1890, 44 ans après la mort de la servante de Dieu. A partir de ce moment les différentes phases du procès se sont déroulées si vite qu'un consulteur des rites n'hésitait pas à dire qu'elle marchait à la vapeur. — Mais non, dit un autre, à l'électricité. — Il y a deux ans nous eûmes la déclaration de l'héroïcité des vertus, et l'année prochaine aura lieu la béatification, c'est-à-dire 19 ans après le commencement du procès informatif de l'ordinaire. Et le postulateur espère bien arriver dans cinq ans à la canonisation. — Mais il vous faut pour cela des miracles, lui disait-on. — C'est vrai, aussi nous forcerons la Bienheureuse à en faire. Pour obtenir ces grandes faveurs, la première condition est de les demander avec foi, avec instance, avec persévérance. Les normands (la Vénérable appartient à leur province) prouveront qu'ils savent remplir cette triple condition.

— L'autre circonstance plus étrange *a priori* est un des miracles proposés et acceptés pour la béatification. La maison-mère des Sœurs est à Saint-Sauveur-le-Vicomte dans le Calvados. Pendant la guerre de 1870 la communauté comptait près de 200 personnes et le gouvernement de la défense nationale lui envoya des soldats en convalescence en nombre constant, de façon qu'il y a eu tous les jours deux cents soldats à l'abbaye. Naturellement on laissait à la communauté le soin de les nourrir. De plus, quand les soldats partaient, la sœur économe prenait d'un portefeuille, où le supérieur avait mis 15 francs en menue monnaie, quelques pièces d'argent pour leur faciliter le retour. Elle ne puisait que dans ce porte monnaie, où elle ne mit jamais rien. Quand le dernier soldat fut parti, on fit les comptes, et on s'aperçut avec étonnement que dans ces six mois la communauté n'avait pas plus acheté de provisions que pendant les six mois précédents, et cependant on avait nourri 400 personnes au lieu de 200. Craignant une erreur, on fit vérifier les comptes par un employé du ministère des finances qui arriva à la même constatation, sans cependant pouvoir expliquer le fait. Une seule explication restait possible : la multiplication miraculeuse des denrées, car on constatait avec surprise que les fournées